



Affiché le 01/12/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

## Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :** Avenant n°1 au marché « Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives – Lot 1 gestion des bas de quai des déchetteries, du tri et de la valorisation des flux collectés » n°2025-06-L01

## Délibération n° 25 11 19

*L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Monique Giraud-Lazzari par Monsieur Gérard Saramito, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Madame Michèle Maurel, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

*Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.*

## Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

**Considérant** que le lot 1 « gestion des bas de quai des déchetteries, du tri et de la valorisation des flux collectés » du marché « *Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives* » a été attribué par délibération n°25 09 04 du 16 septembre 2025 au groupement Neriva Valorisation (mandataire) / Algora Environnement (co-traitant) / Oredui (sous-traitant),

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché de service à bons de commande passé sans minimum et avec un maximum annuel d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter un avenant n°1 à ce marché afin de modifier les clauses suivantes :

- Au bordereau des prix unitaires :

| Code prix | Dénomination   | Unité            | Prix HT  |
|-----------|--|------------------|--|
| 1.13      | La réception, le tri, la valorisation / le traitement des collectes en porte à porte de la CCPP – flux en mélange hors ordures ménagères et collectes sélectives | Forfait par mois | <b>Prix d'origine : 3 000,00 €</b><br><b>Prix modifié : 2 000,00 €</b><br><b>Réparti à part égale entre Neriva et Algora</b> |

- A l'article 2.4.6 du CCTP - Tri des déchets issus des collecte en porte à porte des encombrants

Suppression de la clause : « La valorisation de ces matériaux issus du tri des flux collectés en mélange sera facturée à la CCPP au tonnage du flux valorisé sortant en fonction des prix du BPU (encombrants, bois, métaux, gravats, déchets verts, DDS, batteries, ...).

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 avec Neriva Valorisation pour la modification telle qu'évoquée du marché « Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives – Lot 1 gestion des bas de quai des déchetteries, du tri et de la valorisation des flux collectés » n°2025-06-L01.

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 20*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. BRUN**



**LE PRÉSIDENT**  
**C. PIAZZA**





## AVENANT N°1

### 1. Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays des Paillons  
 55 bis route départementale 2204  
 06 440 Blausasc  
 Tel : 04 92 00 75 80  
 Courriel : [marchespublics@ccpp06.fr](mailto:marchespublics@ccpp06.fr)  
 Adresse internet : <https://ccpp06.fr/>

### 2. Objet du marché public

Objet du marché : Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives - N° 2025-06

Lot n°1 - Gestion des bas de quai des déchetteries, du tri et de la valorisation des flux collectés

Date de démarrage du marché : 1<sup>er</sup> novembre 2025

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 4 ans

Montant du lot :

|                        | Minimum      | Maximum        |
|------------------------|--------------|----------------|
| Annuel                 | Sans minimum | 1 100 000 € HT |
| Sur la durée du marché |              | 4 400 000 € HT |

### 3. Identification du titulaire du marché public

Raison sociale : Nériva Valorisation  
 Adresse : 1451 Chemin de la Roseyre – 06 390 Contes  
 SIRET : 982 897 688 00015  
 Représenté par Monsieur Teadi Jonathan, directeur général  
 En cas de groupement, mandataire : Nériva Valorisation

|   |   |               |
|---|---|---------------|
|  | Avenant n° 1 - Lot 1  | Avenant       |
|   | Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives - N° 2025-06 | Pages : 1 / 4 |

## 4. Objet de l'avenant

### Modifications introduites par le présent avenant

Le présent avenant a pour objet la modification du prix 1.13, ses conditions d'exécution et ses modalités de rémunération.

➤ **Dispositions d'origine :**

- **Au BPU :**

| Code prix | Dénomination   | Unité            | Prix HT    |
|-----------|--|------------------|------------|
| 1.13      | La réception, le tri, la valorisation / le traitement des collectes en porte à porte de la CCPP – flux en mélange hors ordures ménagères et collectes sélectives | Forfait par mois | 3 000,00 € |

- **A l'article 2.4.6 du CCTP - Tri des déchets issus des collecte en porte à porte des encombrants**

Les véhicules des services techniques de la CCPP et des services techniques communaux viennent quotidiennement déposer les flux hors ordures ménagères et collectes sélectives provenant des collectes en porte à porte sur le site de réception. Le titulaire assurera un tri de ces déchets.

La valorisation de ces matériaux issus du tri des flux collectés en mélange sera facturée à la CCPP au tonnage du flux valorisé sortant en fonction des prix du BPU (encombrants, bois, métaux, gravats, déchets verts, DDS, batteries, ...).

➤ **Dispositions modifiées :**

- **Au BPU :**

| Code prix | Dénomination   | Unité            | Prix HT    |
|-----------|--|------------------|------------|
| 1.13      | La réception, le tri, la valorisation / le traitement des collectes en porte à porte de la CCPP – flux en mélange hors ordures ménagères et collectes sélectives | Forfait par mois | 2 000,00 € |

- **A l'article 2.4.6 du CCTP - Tri des déchets issus des collecte en porte à porte des encombrants**

Les véhicules des services techniques de la CCPP et des services techniques communaux viennent quotidiennement déposer les flux hors ordures ménagères et collectes sélectives provenant des collectes en porte à porte sur le site de réception. Le titulaire assurera un tri de ces déchets.

~~La valorisation de ces matériaux issus du tri des flux collectés en mélange sera facturée à la CCPP au tonnage du flux valorisé sortant en fonction des prix du BPU (encombrants, bois, métaux, gravats, déchets verts, DDS, batteries, ...).~~ (Suppression de la disposition)

|   |   |               |
|---|---|---------------|
|  | Avenant n° 1 - Lot 1  | Avenant       |
|   | Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives - N° 2025-06 | Pages : 2 / 4 |

➤ **Modalités de rémunération :** la rémunération du prix 1.13 sera effectuée de la façon suivante :

- 1 000,00 € HT pour Nériva (mandataire)
- 1 000,00 € HT pour Algora (co-traitant)

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant et les avenants précédents.

#### Date de prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

La facturation de novembre 2025 aura donc lieu sur la base du marché initial.

## 5. Signature du titulaire du marché



A CONTES le ....31.12.2025

Jonathan Directeur TQAD Général

#### *Signature du titulaire du marché*

(Cachet, Prénom, Nom et qualité du ou des signataires si le mandataire du groupement n'a pas été habilité à signer les avenants)

## 6. Signature du pouvoir adjudicateur

A Blausasc, le .....

Le Président de la CCPP,  
Cyril PIAZZA

|  |   |               |
|--|---|---------------|
|  | Avenant n° 1 - Lot 1  | Avenant       |
|  | Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives - N° 2025-06 | Pages : 3 / 4 |

## 7 Notification

### En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)



Avenant n° 1 - Lot 1

Avenant

Mise à disposition de bennes, collecte, tri et valorisation des déchets des déchetteries et des collectes sélectives - N° 2025-06

Pages : 4 / 4